



**Handicap
et classifications**

**Concepts, applications et
pratiques professionnelles**

Présentations et résumés

Handicap et classifications

16-17 septembre 2010

HEP - Aula des Cèdres - Avenue de Cours 33 bis - 1007 Lausanne

Le GIFFOCH (Groupe international francophone pour la formation aux classifications du handicap) vous souhaite la bienvenue à Lausanne !

L'**histoire du GIFFOCH** est étroitement liée à la mission du Centre collaborateur de l'OMS pour la CIF en langue française, créé en 2004 : diffuser et promouvoir l'utilisation de la classification de l'OMS dans les pays francophones.

Le GIFFOCH se constitue en 2005, réunissant des formateurs de 9 organismes de formation belges, français et suisses, guidés par le même principe fondateur que le Réseau francophone pour la recherche et la formation aux classifications du handicap : mettre en œuvre des travaux portant sur les deux classifications internationales concernant le handicap, la CIF (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) de l'OMS et le PPH (Processus de production du handicap) de Patrick Fougeyrollas et ses collaborateurs.

Le choix des deux classifications se justifie par le fait que, loin de devoir être opposées, toutes deux sont des outils propres à servir les projets d'acteurs sociaux soucieux de développer des actions et des programmes d'intervention dans une perspective systémique et de changement social.

L'**objectif du GIFFOCH** est de permettre à toute personne susceptible d'utiliser ces classifications de les comprendre de manière suffisamment approfondie pour éclairer ses choix en regard des finalités qu'elle poursuit.

À ce jour, le GIFFOCH a formé des centaines de professionnels, principalement du champ médico-social ou médical (ergothérapeutes, éducateurs, assistants sociaux, infirmiers, médecins, responsables d'organismes médico-sociaux, etc.).

Le symposium à Lausanne est l'occasion de marquer le chemin parcouru près de 10 ans après l'adoption de la CIF par l'Assemblée mondiale de la santé, et 15 ans après la diffusion du PPH. C'est également une invitation à prendre connaissance des changements entraînés par l'usage des classifications et à nouer des échanges qui nous l'espérons, seront source de collaborations tant nationales qu'internationales.

Bon symposium à toutes et à tous.
Jean-Louis Korpès et Viviane Guerdan
membres du GIFFOCH et du comité d'organisation



Argument

Depuis la révision de la **Classification des Handicaps** (OMS, 1980), deux classifications - le Processus de production du handicap (PPH, RIPPH, 1998) et la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, OMS, 2001) - sont diffusées et prises en compte dans la conception des politiques de santé et sociales, ainsi que pour le développement des prestations confiées aux organismes spécialisés de médecine, d'éducation, d'enseignement ou de réadaptation. Ces deux classifications offrent désormais des cadres de pensée que nul ne peut plus ignorer aujourd'hui.

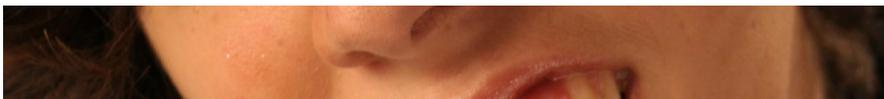
Les réformes des politiques sociales entraînées par l'adoption de nouvelles législations (révision de la Loi sur l'Assurance Invalidité, Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, etc.) sont une réelle opportunité pour examiner en quoi les classifications du handicap peuvent être des vecteurs de changements aussi bien des représentations sociales que de la pratique des professionnels.

Près de 10 ans après l'adoption de la CIF par l'Assemblée mondiale de la santé, et 15 ans après la diffusion du PPH, le temps semble venu de faire le point sur les concepts liés à ces classifications, sur les outils qu'elles ont permis de développer dans les différents champs disciplinaires et professionnels, et d'examiner les perspectives qu'elles offrent dans un contexte normatif dominé aujourd'hui par la ques-

tion de la non discrimination et des droits des personnes handicapées.

Ce symposium sera l'occasion d'une rencontre entre professionnels ayant à traiter des problèmes de santé, d'intervention et d'inclusion. Ces professionnels pourront ainsi prendre connaissance des changements qu'entraîne l'usage des classifications quant à l'accessibilité (réalisation des droits des personnes handicapées) et aux mesures de compensation des situations de handicap (pratiques inclusives alternatives à l'institutionnalisation, maintien dans l'emploi, etc.).

Cette rencontre de professionnels et de chercheurs favorisera en premier lieu un partage d'expériences grâce à divers ateliers thématiques visant à articuler les concepts et les outils propres à chaque domaine d'intervention dans une perspective pragmatique.



Organisation

Groupe international francophone pour la formation aux classifications du handicap (GIFFOCH)

Comité d'organisation :

- **Viviane Guerdan**, HEP du canton de Vaud , professeure-formatrice, responsable U.E.R. Pédagogie spécialisée, et membre du Giffoch
- **Jean-Louis Korpès**, HEF-TS, Professeur et membre du Giffoch
- **Philippe Nendaz**, SESAF, Chef de l'Office de l'enseignement spécialisé du canton de Vaud

Comité scientifique: les membres du GIFFOCH

Catherine Barral CC-OMS - France

Jean-Luc Blaise, IFPEK - France

Eddy Bouffioulx, HEC - Belgique

Pierre Castelein, HELB - Belgique,

Marie Cuenot CC-OMS - France

Patrick Fougeyrollas, IRPPH - Québec - Canada

Viviane Guerdan HEP du canton de Vaud - Suisse

Jean-Louis Korpès, HEF-TS - Suisse

Bernard Lucas, EHESP - France

Philippe Nendaz, SESAF Vaud - Suisse



Resumés des séances plénières

Les séances plénières auront lieu à l'Aula des Cèdres

Avenue de Cour 33 bis - 1007 Lausanne

Henri-Jacques Stiker

Laboratoire «Identités, cultures, territoires», Université Denis Diderot, Paris 7
Rédacteur en chef de la revue ALTER,
European Journal of Disability Research

Les classifications ont-elles modifié l'appréhension du « handicap » par les différents professionnels ayant à faire avec les personnes handicapées ?

Les classifications sont elles-mêmes le produit de facteurs assez complexes comprenant les mouvements sociaux, l'évolution de la demande sociale en terme de politiques publiques, les élaborations théoriques, le développement de la démocratie etc. De là deux questions : les professionnels dans le champ du handicap ont-ils été influencés, et jusqu'où, par ce vaste ensemble, et dans ce vaste ensemble peut-on déterminer la part des classifications ? J'examinerai le paradoxe, en France au moins, de la CIH dite de Wood dans les années 80 où elle fut diffusée mais sans grand impact sur les professionnels. Avec le moment de la CIF les choses sont presque inverses : sa diffusion reste modeste mais les professionnels ont assez rapidement assimilé les nouvelles notions d'int-

raction, de participation, d'inclusion. Est-ce du à a CIF elle-même? J'essaierai d'y voir clair, en m'appuyant sur des témoignages et des repères sociaux.

Jean François Trani

Leonard Cheshire Disability and Inclusive Development Centre, Department of Epidemiology and Public Health, University College London

Les statistiques relatives aux personnes enregistrées comme présentant des handicaps, des déficiences ou des incapacités montrent un certain nombre de lacunes. Peut-on espérer dépasser celles-ci avec l'usage des classifications du handicap ?

La mesure du handicap dans les pays en développement, tout particulièrement les pays en zone de catastrophe, conflit ou en situation post catastrophe ou conflit, soulève des difficultés spécifiques, au-delà des problèmes usuels de mesure : identifier une base de sondage, procéder à l'échantillonnage, identifier les ménages et en leur sein les personnes handicapées, identifier un groupe de contrôle, enfin mesurer tous



Plénières

les autres aspects utiles à l'analyse (accès aux services, conditions de vie, emploi, revenu, rôle social). Pour faire bonne mesure, il convient d'ajouter la recherche de fond au préalable, la logistique et la sécurité des équipes. Fondée sur notre expérience dans différents pays en zone difficile (Afghanistan, Sierra Leone, Soudan (Darfour), notre présentation passe en revue tous ces aspects en fournissant des exemples concrets.

Pascal Granier

MD. Physical Medicine and Rehabilitation, Aix en Provence Hospital Centre. Member of Handicap International's Board of Trustees - France

Apport des classifications du handicap dans les projets de développement: en quoi des classifications permettent-elles de mieux évaluer les besoins et d'élaborer des réponses plus appropriées?

Dans les pays en voie de développement, les personnes en situation de handicap (PSH) vivent dans un environnement socio-économique et physique difficile, qui vient souvent accroître leur vulnérabilité, et multiplier les obstacles à leur participation sociale.

Les actions développées par Handicap International adoptent une approche globale et inclusive, pour

permettre aux PSH de retrouver ou d'acquérir un niveau de participation sociale satisfaisant. Ces actions sont mises en œuvre dans les domaines de la santé, de la réadaptation, de l'insertion sociale et économique, de la reconnaissance des droits. Les Classifications Internationales du Handicap sont pour cela un outil fondamental. Elles permettent de réaliser des enquêtes sur les conditions de vie des PSH. Elles aident à la définition de politiques nationales inclusives et servent à définir les modalités d'évaluation du handicap. Elles sont également un outil de sensibilisation et de formation des professionnels et des politiques.

Patrick Fougeyrollas

Président du RIPPH, Directeur IRDPQ, chercheur CIRRIIS, Québec - Canada

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est le résultat de la lutte contre les situations de discrimination vécues par les personnes ayant des incapacités. Comment les classifications du handicap peuvent-elles servir au pilotage de l'application de ces droits ?

Au tournant des années 2000, les constats d'insuffisance des mesures incitatives telles les Règles d'éga-



Plénières

lisation des chances et l'invisibilité des personnes ayant des incapacités (PAI) dans les conventions des droits humains existantes à l'ONU, ont amené un changement de stratégie du Mouvement international de défense des droits des PAI. Par une approche double, ceci a motivé à la fois l'adoption de la CDPH et une prise en compte accentuée des situations de discrimination des PAI dans les conventions existantes (femmes, enfants). De leur côté, la CIF et le PPH ont proposé des cadres conceptuels dont le potentiel d'application dans le champ des droits humains n'est pas explicite. Une analyse critique de leur potentiel d'utilisation comme cadre de référence pour le pilotage de la CDPH et autres conventions sera présentée. Une version bonifiée du modèle du PPH permettra-t-elle de contribuer à répondre à cet enjeu international de mesure des changements vers des sociétés inclusives?

Éric Plaisance

Université Paris Descartes, Centre de recherche sur les liens sociaux - France

L'éducation inclusive entre orientation internationale et contextes nationaux

L'éducation inclusive est désormais un slogan éducatif international, largement diffusé et soutenu par des orga-

nisations telles que l'UNESCO, l'OCDE, ou encore, en Europe, par l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers. La notion d'éducation inclusive et celle d'inclusion, par exemple appliquée aux questions sociales, sont clairement issues de l'influence anglophone et on peut aussi y rattacher celle de besoin éducatif particulier, qui a été présentée en Grande Bretagne dans le rapport Warnock en 1978. De telles extensions internationales ne paraissent pas avoir eu de liens historiques directs avec les classifications et définitions internationales du handicap (ou du fonctionnement). Mais elles ont pris fortement sens en fonction de la revendication des droits des personnes handicapées et particulièrement ici en fonction de la revendication des droits fondamentaux à la scolarisation de tous.

Ainsi, les pays qui adoptent ou tendent à adopter ces expressions cherchent à faire évoluer leurs institutions et leurs pratiques vis à vis d'enfants présentant des difficultés diverses, parmi lesquels des enfants reconnus comme handicapés selon des procédures elles-mêmes variables, plus ou moins marquées par la tradition du diagnostic psychologique et médical. De fait, les pays se situent sur un curseur qui va de la tradition séparatiste à l'innovation inclusive, en passant par diverses mesures plus ou moins intégratives. En ce



Plénières

sens, le vocable de l'inclusion ne doit pas faire illusion, car il prend des allures bien différentes selon les histoires institutionnelles des pays. A titre d'exemple, l'Italie n'innove pas vraiment en passant du terme d'intégration à celui d'inclusion, puisque les mesures radicales d'intégration sont mises en vigueur depuis 1977, alors qu'en France le recours à l'inclusion peut signifier la volonté d'avancer au-delà de l'intégration vers la généralisation de l'accueil en milieu scolaire ordinaire, voire en classe ordinaire. Les contextes nationaux doivent donc être examinés avec précision pour éviter les assimilations hâtives à un modèle unique. Dans le même type d'analyse contextualisée, on se doit aussi d'être attentif aux paradoxes de l'inclusion, par exemple à ses risques de retournement en « exclusion de l'intérieur ».

Serge Ebersold

Professeur des universités, INSHEA, GSPE-Prisme (CNRS UMR 7012) - Fance

La recherche et les classifications du handicap : état des lieux – accents actuels et nécessités futures

La communication s'attache dans un premier temps à identifier les données dont disposent la plupart des pays de l'OCDE pour qualifier les populations concernées, cerner l'accès au droit

à l'éducation ainsi que les conditions d'éducation. Elle ambitionne dans un second temps de cerner le rôle que peuvent jouer les classifications pour permettre une meilleure connaissance des populations et des pratiques à partir des données existantes et des utilisations qui peuvent en être faites dans le cadre de certaines recherches menées. Elle se propose dans un troisième temps d'identifier certains éléments essentiels à considérer, notamment au regard des facteurs environnementaux. La communication s'appuie sur un ensemble de recherche menées sur l'accès à l'éducation des jeunes adultes handicapés dans les pays de l'OCDE et dans des pays en transition.

Jean-Marc Boivin

Direction Générale - Handicap International - France

Du droit à sa mise en oeuvre, les enjeux de la mobilisation des acteurs concernés

La Convention relative aux droits des personnes handicapées ne fixe pas de normes ou de modèle de classification. Elle donne une définition du handicap éclairante situant la question dans une interaction entre individu et communauté... Mais le droit seul ne régit pas les relations humaines ! Plus que le droit, c'est l'accès à la pleine jouissance des



Plénières

droits qui est en jeu. Nous savons bien que cette référence positive s'inscrit dans une temporalité propre à chaque Etat, acteur public ou privé, national ou international et se décline différemment selon les choix politiques et économiques des uns et des autres ! Acteur engagé « sur le terrain » et dans les instances internationales, HI est témoin des enjeux de ce nouveau paradigme pour nos sociétés.

Au carrefour des aspirations et interrogations des uns et des autres, notre association propose ici quelques réflexions: Les droits sont un levier qui vise à assurer la satisfaction des besoins, Le temps est aussi important que l'argent. Le libre choix doit conditionner toute politique publique. La mobilisation de tous les acteurs concernés est une condition indispensable

santé depuis son adoption en 2001 par l'assemblée mondiale de la santé, le CCF est à l'origine de la création du réseau francophone pour la formation et la recherche sur les classifications du handicap. On présentera les utilisations de la CIF, en cours et en projet, dans les domaines cliniques, statistiques et politiques, la mise en place actuelle par l'OMS du processus de révision de la CIF 10 ans après son adoption ; on évoquera les perspectives d'avenir du CCF et les collaborations à mettre en œuvre pour l'extension du réseau francophone aux pays du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne

Catherine Barral

Sociologue, EHESP-CTNERHI - France

Centre collaborateur de l'OMS pour la CIF en langue française: bilan et perspectives

Le Centre Collaborateur français de l'OMS pour les classifications du handicap (<http://www.coms-fci-cif.fr>) a été créé en 1989. Chargé de la diffusion et promotion de la CIF, Classification du fonctionnement, du handicap et de la



Plénières

Jean-Luc Blaise

Directeur du Pôle Recherche Institut de Formation en kinésithérapie et ergothérapie de Rennes (IFPEK) - France

Le travail en réseau, vecteur efficace de diffusion des classifications du handicap

Éphémère ou durable, restreint ou ample, de proximité ou à distance le réseau prend différentes formes en fonction de son objet, de son organisation mais aussi et surtout en fonction des acteurs qui le composent. L'étymologie du mot réseau renvoie au filet des pêcheurs : c'est un ensemble de relations entre des nœuds, sans que l'un d'eux occupe une position centrale. Par analogie le réseau est un outil de capture et de diffusion d'informations. À partir de l'expérience du GIFFOCH je montrerai que le réseau peut être le support d'acteurs collectifs auxquels il fournit des ressources. Par ses formations et son maillage, le GIFFOCH est devenu un réseau d'actions collectives, de partages et de capitalisation de pratiques ouvert sur les territoires et les disciplines. Pour ceux qui œuvrent à son animation c'est devenu un réseau d'appui et d'apprentissage mutuel, éclairé par les pratiques sociales différentes en fonction de nos pays. En se connectant à d'autres réseaux, il participe à la diffusion des classifications en pénétrant les différents champs professionnels.

Jean-Luc Simon

Président de la Région Europe et du Groupement français de l'Organisation mondiale des personnes handicapées - «Disabled Peoples' International» (OMPH/DPI) - France

Citoyens empêchés en quête de non discrimination: une identité en devenir dans un monde en mutation

Personnelle ou sociale, individuelle ou collective, l'identité est le facteur clef de l'inclusion et de la participation des personnes qui connaissent des restrictions de capacité. Les personnes qui connaissent ainsi une distorsion de leurs capacités sont identifiées de façon très semblables à travers le monde, quelles que soient les sociétés et les époques. Elles sont « les mêmes » en quelques sortes, désignées par le même pictogramme universel et discriminées selon des processus très semblables, quelles que soient leur culture, leur religion ou leur appartenance sexuelle, alors même que ce qui singularise les personnes dites « handicapées » tient à la diversité de leurs situations, à la spécificité de certaines de leurs attentes et à la nécessaire individualisation des réponses qui leur sont apportées.

Resumés des Ateliers

A.1 Champ des droits

Andreas Rieder

Dr. en droit, responsable du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), Suisse

Signature et ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées par la Suisse

A l'échelle internationale, le principal instrument au service de l'égalité des personnes handicapées et de leur participation à la vie en société est la Convention de l'ONU du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées. Cette convention a pour objectif de garantir, promouvoir et protéger le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées. La convention ne crée pas de droits particuliers pour les personnes handicapées, mais, prenant en compte leur situation, elle concrétise et précise de leur point de vue les droits de l'homme universels. La Suisse n'a pour l'instant pas signé la Convention. Sur le principe, le Conseil fédéral considérait en 2007 déjà qu'il était souhaitable que la Suisse signe et ratifie la convention. Il argumentait qu'une adhésion à la convention serait en adéquation avec la politique que la Suisse a toujours défendue dans le domaine des droits de l'homme, en particulier la conviction qu'il convient de

promouvoir les droits des personnes handicapées comme constituant une partie intégrante, inaliénable et indisociable des droits de l'homme en général. Etant donné que la convention n'institue pas de nouvelles obligations mais confirme le bien-fondé de la politique menée à ce jour et de l'actuelle législation en matière d'égalité de traitement des personnes handicapées en Suisse, on vise l'adoption du message concernant la convention dans le courant de la législature actuelle après la consultations des cantons et des organisations intéressées.

Caroline Hess-Klein

Dr. en droit, Responsable du Centre Égalité Handicap - Suisse

La LHand : 6 ans après son entrée en vigueur

En Suisse, la Constitution fédérale interdit depuis le 1er janvier 2000 explicitement toute discrimination en raison d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

De plus, la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand), entrée en vigueur le 1er janvier 2004, a pour but d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées dans différents domaines, notamment les constructions, les transports publics, les prestations, l'école et la formation.



A.1

A plusieurs égards, ces instruments juridiques ont porté leurs fruits, par exemple en ce qui concerne les transports publics, où l'on constate une progressive adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées. D'une manière générale, force est toutefois de constater que les connaissances des autorités compétentes et des particuliers relatives aux obligations qui leur incombent en raison du droit de l'égalité des personnes handicapées sont trop souvent lacunaires. Le workshop a pour but d'analyser la situation actuelle sur la base de la jurisprudence fédérale et cantonale ainsi que sur la base de la pratique des ONG actives dans le domaine.

Pierre Margot-Cattin

LLM. Professeur filière Travail Social,
Hes-so Valais - Suisse

De l'apport des classifications dans la définition d'un environnement inclusif

Les années 70 marquent un tournant dans la réflexion sur le handicap. Les limites du modèle biomédical du handicap sont reconnues. Émerge alors l'idée de l'importance de l'interaction entre un individu et son environnement. La CIH propose une définition plus globale de ce handicap, en tenant compte des conséquences sociales et non seulement organique de celui-

ci. Le modèle éco systémique du développement de l'être humain pose la création d'une systémique environnementale ayant permis la création des classifications modernes du handicap (CIF et PPH). Aujourd'hui l'environnement joue un rôle prépondérant dans la définition et la compréhension du handicap. Vue sous l'angle des contraintes environnementales, la vision éco systémique ouvre la voie à une prise en compte globale des besoins de la population. La notion d'accessibilité peut être repensée en un sens plus inclusif sous la forme du Design Universel.

Pierre Margot-Cattin

LLM. Professeur filière Travail Social,
Hes-so Valais - Suisse

Réflexion anthropologique sur la CIF et le PPH: vers un nouveau modèle anthropologique

Aujourd'hui la CIF et le PPH sont largement reconnus comme classifications incontournables pour l'approche, la compréhension, voire l'évaluation des situations de handicap. Au sens de l'OMS la CIF a même une vocation universelle en ce sens qu'elle se veut applicable et utilisable par toutes cultures et ethnies à travers le monde. Basé notamment sur des travaux et réflexions de Henri-Jacques Stiker, l'auteur cherche à mettre en évidence les



A.1

différents modèles anthropologiques qui sous-tendent les représentations culturelles du handicap véhiculées par ces deux classifications et à pointer le caractère ethnocentrique de celles-ci. S'inspirant des travaux qui ont mené au développement du modèle éco systémique, l'auteur propose une nouvelle approche de modélisation du fonctionnement humain et de compréhension culturellement neutre des situations de handicap.

Patrick Jullien

Médecin épidémiologiste, chargé de recherche, Handicap International

Les personnes en situation de handicap dans les quartiers suburbains de Maputo et de Matola

Dans le cadre du projet « ville et handicap » à Maputo et Matola, un diagnostic local sur une population de 200 000 habitants, mené sur l'année 2009, avait plusieurs objectifs : mettre en évidence la représentation sociale du Handicap, apprécier la situation socio-économique des personnes handicapées, mesurer le niveau d'accès des personnes handicapées aux services sanitaires et sociaux et identifier les barrières existantes, analyser le système d'acteurs et les modalités de la gouvernance locale entre les pouvoirs publics, les fournisseurs de services

et la société civile, et définir des indicateurs pour l'évaluation du projet à plus long terme. D'un point de vue méthodologique, l'approche socio-anthropologique était complétée par une enquête épidémiologique.

Cette approche multifocale tente de répondre à la complexité des enquêtes en population. Le handicap étant l'interaction entre de nombreux facteurs, personnels, sociologiques ou environnementaux, il est nécessaire de le mesurer à travers des outils de compréhension à la fois statistiques et anthropologiques, à la fois quantitatifs et qualitatifs. Autrement dit, il faut associer le chiffre et le verbe pour mesurer le handicap dans une population. C'est ce que nous avons tenté de faire à Maputo et Matola.

Mots-clés

Handicap, population, diagnostic, évaluation quantitative, évaluation qualitative



A.2 Champ de l'éducation

Viviane Guerdan

Responsable U.E.R. Pédagogie spécialisée, HEP du canton de Vaud et membre du GIFFOCH - Suisse

La CIF : une réponse aux besoins des professionnels de l'éducation ?

En Suisse, la CIF est en passe de devenir pour l'éducation un outil de travail important en lien avec la mise en œuvre prochaine de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP, 2007). La CIF comporte, en effet, de nombreux atouts pour la pédagogie spécialisée : en permettant de définir l'enfant par son fonctionnement et de décrire son environnement en termes de facteurs facilitateurs ou obstacles, elle offre des voies nouvelles aux professionnels de l'éducation.

Notre intervention portera sur les avantages que nous voyons à l'utilisation de la CIF-EA (version enfants-adolescents, OMS, 2007) en lien avec les compétences professionnelles exigées par la CDIP. Elle exposera, en outre, l'avenir que nous envisageons pour les travaux à développer: la constitution d'un réseau de travail et de recherche concerné par les retombées de la classification sur les pratiques en éducation précoce ou scolaire, que celle-ci se déroule dans un contexte d'école inclusive ou d'établissement spécialisé. Ce projet est soutenu par la HEP Vaud.

Evelyne Guittard,

José Barroso

Michel Zollinger

Sylvie Ruegg

Psychosociologue, Pédagogue clinique, Consultante Formatrice : Transition et Passages - Suisse

Directeur du secteur des écoles d'enseignement spécialisé de la Fondation de Vernand, Responsable pédagogique du Service Educatif Itinérant - Suisse

Pédagogue en éducation précoce spécialisée, Responsable du Service éducatif itinérant Fondation de Verdeil Suisse

Pédagogue en éducation précoce spécialisée SEI Fondation de Vernand Suisse

Education précoce spécialisée : co-construction d'un outil d'observation et d'évaluation de l'enfant dans son environnement. Quelle compatibilité avec la CIF ?

La présentation retracera les étapes majeures de la co-construction d'un outil d'observation et d'évaluation de l'enfant, incluant les dimensions significatives de son environnement socio familial, dans le cadre de deux services éducatifs itinérants du canton de Vaud, respectivement de la Fondation de Verdeil et de la Fondation de Vernand..

Au cours de cette démarche participative, nous sommes partis de l'exploration et de l'identification des pratiques



A.2

complexes des pédagogues, dont les interventions à domicile composent avec le contexte de l'enfant, là où l'intersubjectivité, la dimension relationnelle et la dynamique évolutive tiennent une place essentielle.

Nous dégagerons de ce parcours réflexif des interrogations et des hypothèses, puis des chemins de traverse pour tenter d'articuler l'approche clinique de cette pédagogie spécialisée avec la logique descriptive et classificatoire de la CIF

Mots-clés

Education précoce spécialisée ; observation ; co-construction ; environnement

santé (CIF-EA, OMS, 2007). L'outil en étude comprend le diagnostic du niveau de développement d'un enfant d'une part et, d'autre part, l'évaluation et la mise en relation des facteurs à risques et des facteurs de protection qui influencent son développement. Sur la base de ces données, l'attribution de mesures ciblées et adaptées à la situation individuelle de l'enfant devrait être objectivée.

Mots-clés

Petite enfance, procédure d'évaluation, développement à risque

Andrea Burgener-Woeffray

Chargée de cours à l'Université de Fribourg et cheffe de projet à la Haute école de pédagogie spécialisée de Zurich - Suisse

Dépister des enfants à risque 0-6 ans: Présentation d'un outil compatible avec la CIF

Le projet de recherche mené à la Haute école de pédagogie spécialisée de Zurich a pour but de développer une procédure de dépistage dans le domaine de la petite enfance (0-6 ans) et basée sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la



A.2

Luisa Gallay

Pédagogue en éducation précoce spécialisée CDIP, Rééducatrice en basse vision - Suisse

Evaluation des besoins de l'enfant (0 - 4 ans) ayant un déficit visuel

Avec les changements liés à la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT), et l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP, 2006), les procédures d'évaluation sont pensées et développées en termes d'évaluation des besoins individuels et non plus d'invalidité. Face à cette situation, il nous est apparu nécessaire de concevoir un outil spécifique qui permette l'évaluation des besoins des enfants ayant des déficiences visuelles. Nous avons souhaité réaliser un document en français et en allemand, qui puisse être utilisé par l'ensemble des professionnels de Suisse, formés dans le domaine du déficit visuel.

Dans cette démarche, nous nous sommes appuyés sur la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé, version pour enfants et adolescents (CIF-EA, OMS, 2007). Ce travail s'est fait en étroite coopération avec des partenaires issus de l'enseignement des hautes écoles pédagogiques et des praticiens

des différentes régions linguistiques. Il s'est inscrit dans une perspective biopsychosociale, laquelle nous a amenés, d'une part, à prendre en compte le contexte familial et professionnel et, d'autre part, à apprécier les compétences dans le champ de la vision fonctionnelle pour définir les besoins de prise en charge et en mesures renforcées des enfants entre 0 et 4 ans.

Mots-clés

Déficit visuel, évaluation des besoins, vision fonctionnelle, contexte et environnement



A.3 Champ de la santé

Rémy Hignet

Kinésithérapeute à Douarnenez - France

Existe-t-il des correspondances entre les bilans kinésithérapiques et la CIF ?

Une revue de la littérature française montre qu'elles sont peu nombreuses. Cette insuffisance de correspondances entretient une méconnaissance et une sous utilisation de la CIF par les kinésithérapeutes. Pour remédier à cette déficience, il est nécessaire de créer des liens entre kinésithérapie & CIF. Au niveau des bilans concernant le domaine des fonctions organiques et des activités, l'adaptation à la CIF semble assez aisée à réaliser. En revanche les bilans kinésithérapiques concernant le domaine de la participation sont encore trop rares. Or ce domaine correspond à la demande principale de la personne et donc à la finalité de notre action. Pour évaluer les situations de handicap selon le cadre conceptuel de la CIF, il reste à intégrer les outils qui existent dans d'autres champs et aussi à développer des outils spécifiques en kinésithérapie.

Pierre Castelein

Directeur du Centre de Recherches et d'Etudes Appliquées de la Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine (Bruxelles), Membre du GIFFOCH, Président GRAVIR asbl, Association de consultance pour les problématiques liées aux Personnes en Situations de Handicap. (Bruxelles), Administrateur RIPPH, Québec - Canada

Gestion du dossier du patient/client en ergothérapie

En réadaptation, formuler les objectifs individualisés d'intervention reste un processus « flou » qu'il est difficile de concrétiser dans la méthodologie de nos interventions disciplinaires. Le besoin d'individualiser nos interventions a émergé en même temps que notre adhésion intellectuelle à d'autres modèles explicatifs des conséquences des « maladies/accidents » de nos patients/ clients. Aujourd'hui, nous n'appréhendons plus le handicap comme étant une réalité réduite aux seules incapacités fonctionnelles des personnes mais en tant qu'interaction entre les facteurs personnels et facteurs environnementaux ayant un impact sur la participation sociale de l'individu. Dans cette vision, la personne



A.3

est au centre d'un processus unique que nous devons tenter d'aborder dans le cadre d'un plan d'intervention individualisé.

Notre communication présentera la pratique qui est la nôtre du plan d'intervention individualisé, que nous articulons sur 4 parties, en nous référant au modèle anthropologique du Processus de Production du Handicap (PPH). Le document complété constitue alors un guide tout au long du processus de rééducation/réadaptation/insertion sociale de la personne et permet de contrôler la qualité de l'intervention en jugeant de sa concordance avec les objectifs formulés.

Anne-Françoise Wittgenstein-Mani

Lic. Psychologie et Dipl. Psychomotricité. Université de Genève - Filière Psychomotricité, HETS - Suisse

Les axes d'observation de l'organisation psychomotrice à l'aune de la CIF et de la procédure standardisée d'évaluation des besoins individuels en Suisse

Les mesures en psychomotricité renforcent les ressources des enfants et jeunes en termes de capacités de coordination, d'ajustement et d'anticipation, mais soutiennent aussi le déve-

loppement ou l'acquisition d'habiletés sociales. La spécificité de cette approche réside dans l'attention portée simultanément aux manifestations corporelles, à leurs significations et aux possibilités du sujet à être situé dans l'espace et le temps, par rapport aux objets, à s'inscrire dans des relations interpersonnelles ou groupales. Le thérapeute en psychomotricité interviendra afin de préserver l'intégrité des structures et d'améliorer les fonctions et le fonctionnement. Il concourt donc au maintien/ développement des activités réalisées dans le but de favoriser une meilleure participation sociale. Les travaux présentés mettent en visibilité les liens entre les fondements des pratiques et les propositions de la CIF, ainsi que les réflexions suscitées sur l'évolution des interventions psychomotrices.

Rozenn Botroko

Ergothérapeute Cadre de Santé, MSc, Référente Réadaptation Afrique de l'Ouest, Handicap International - TOGO

Un café africain au filtre PPH, ou comment la qualité de la participation sociale peut orienter le processus de réadaptation

Il est souvent dit que l'objectif final des soins de réadaptation fonctionnelle est d'améliorer la participation sociale



A.3

des personnes. Le lien entre participation sociale et réadaptation est donc posé en hypothèse. Mais comment peut-on le montrer et ainsi contribuer à développer la pratique basée sur les preuves ?

Une étude basée sur le modèle du PPH a été menée au Togo par Handicap International et un stagiaire de l'Université Senghor. Un questionnaire adapté aux pays en développement permet d'identifier les facteurs personnels, les facteurs de risques, les habitudes de vie, leur niveau de réalisation et de satisfaction et les facteurs environnementaux facilitateurs ou obstacles. Nous vous proposons de découvrir cette étude, son questionnaire reproductible et aisément partageable, ses résultats directs et indirects en terme d'expression des attentes des personnes handicapées, de formation, de plaidoyer, changement de vision sur le handicap pour les professionnels de la réadaptation.

Annie Santucci

Maître assistant Professeur en Soins Infirmiers, Haute Ecole Libre de Bruxelles, Ilya Prigogine - Belgique

Modèles en soins infirmiers et Classifications CIF et PPH : une convergence possible

Cette présentation résulte de la réflexion d'une enseignante en soins infirmiers. Au travers de son parcours professionnel de praticienne et d'enseignante, la confé-

rencière illustre le cheminement de son intérêt pour la problématique du handicap. La progression de sa réflexion démontre bien la position de la profession devant le handicap et le questionnement qui s'y rapporte. En s'interrogeant sur la motivation et l'évolution dans la construction des modèles conceptuels infirmiers, nous ne pouvons nous empêcher de trouver un parallélisme avec les motifs et les raisons qui ont amené la construction des classifications du handicap.

Les principales questions à se poser sont :

- Comment l'infirmière conçoit-elle son rôle dans le cadre du handicap ?
- Est-il toujours utile d'avoir un cadre conceptuel infirmier isolé ?
- Comment les concepts de base des modèles infirmiers et des classifications se rejoignent
- Quelle solution choisir: fondre les 2 modèles ? abandonner le modèle spécifique ?

A l'aide d'exemples pris dans sa pratique, l'enseignante explicitera:

comment elle a été amenée à introduire un cours sur le handicap dans le cursus infirmier, comment le cours a été conçu, comment il évolue



A.4 Champ social

Patrick Guyot

Conseiller technique CREAI de Bourgogne - France

Application de la CIF dans les institutions éducatives et sociales de Bourgogne

Ce guide, élaboré entre 2005 et 2006 dans la cadre du CREAI par des professionnels a pour objet l'évaluation des capacités et besoins de compensation des personnes accueillies en foyers d'hébergement ou par des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) en vue de l'élaboration des projets personnalisés. Il s'appuie sur la composante « activités et participation » de la Classification internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il constitue donc une aide à l'observation et à l'évaluation des capacités pour réaliser des d'activités sélectionnées dans les 9 domaines de la composante «activités et participation» de la CIF :

- application des connaissances
- tâches et exigences générales
- communication
- mobilité
- entretien personnel
- vie domestique
- relations et interactions avec autrui
- grands domaines de la vie

— vie communautaire, sociale et civique

Ce guide s'inscrit dans la première phase d'un processus d'élaboration des projets personnalisés en établissements et services pour adultes handicapés, auquel la personne concernée est associée.

Serge Van Brakel

Président de l'association Horizon 2000, Créateur du concept des formations en démystification du handicap, Consultant en entreprise pour la démystification du handicap travailleur handicapé - Belgique

De la démystification du handicap à l'emploi de la personne handicapée

Depuis 1989 Horizon 2000, a développé le concept de démystification de la personne handicapée. La démystification de la personne handicapée a comme objectif de faire tomber des peurs, des préjugés que la société peut avoir vis-à-vis des personnes vivant avec une déficience.

Notre concept se traduit par la création de formations, d'événements, d'expositions photos, et de différentes animations théâtrales. Nos différents outils s'adaptent à différents milieux, nous avons des outils pour l'accueil du visiteur handicapé dans les lieux pu-



A.4

blics, nous avons également différents outils pour améliorer l'intégration du travailleur handicapé dans les entreprises ou services publics.

A travers mon exposé, je vous ferai découvrir notre expérience acquise depuis bientôt 22 ans en matière de démythification de la personne handicapée et j'aurai le plaisir de vous présenter nos différents outils ainsi que les différents résultats obtenus par nos diverses expériences.

Aïda Hakimi-Osmanbegovic

Pédiatre, Formatrice aux classifications internationales du handicap (CIF et PPH) Ex-Coordinatrice dans le domaine du handicap en Bosnie-Herzégovine pour Handicap International, Consultante pour Handicap International au Monténégro, Membre du Giffoch, Membre de GRAVIR asbl. Belgique

Le PPH comme modèle dans la réforme des commissions d'évaluation et d'orientation des enfants handicapés au Monténégro

De janvier 2008 à octobre 2009 l'équipe de Handicap International en Europe du Sud-est ait intervenu en appui technique au Ministère de

l'Éducation et des sciences du Monténégro dans le cadre de la réforme du système de scolarisation des enfants handicapés, l'objectif étant de passer d'une scolarisation spécialisée basée essentiellement sur l'institutionnalisation des enfants vers leur plus grande intégration dans les écoles ordinaires au niveau local.

Concrètement, l'appui technique a porté sur la réforme des mécanismes d'évaluation et de prise de décision. Il s'agit d'une expérience innovante dans la région dans le domaine de l'éducation qui a consisté en l'introduction d'une méthodologie d'évaluation des enfants issue du « Processus de Production du Handicap » et des outils qui en dérivent. Ainsi 19 commissions pluridisciplinaires d'évaluation et d'orientation, créées à l'échelle municipale, ont été formées à l'utilisation des outils d'évaluation et à l'élaboration de projets individualisés permettant de définir pour chaque enfant les supports et adaptations nécessaires pour son intégration scolaire.



A.4

Christine Michaud

Directrice du Centre d'intégration social (CIS), Fribourg - Suisse

»Opportunités et plus-value du P.P.H.» au Centre d'intégration socioprofessionnelle (CIS), Fribourg

L'atelier vise à faire partager l'expérience concrète du CIS des outils d'évaluation découlant du P.P.H. (Processus de production du handicap).

Dans le contexte actuel de cantonalisation, les institutions ont plus que jamais intérêt vis-à-vis des services subventionneurs ou des offices AI à pouvoir fonder leurs interventions sur des outils expérimentés et reconnus. Il y va de leur crédibilité et de leur pérennité. A l'interne, choisir un référentiel et des outils s'inscrit dans une démarche qualité d'amélioration permanente. Cela rassemble les intervenants autour d'une finalité, d'une approche et d'un langage commun.

Le P.P.H. est un modèle explicatif des causes et des conséquences, des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité et au développement de la personne, fondé par le québécois, Patrick Fougeyrollas. C'est une approche systémique du handicap qui place la personne au centre et en interaction avec des facteurs de risques, des facteurs personnels, des facteurs environnementaux et des habitudes

de vie. C'est en étant invité par GRAVIR (Groupe pluridisciplinaire de recherche et de développement de modèles holistiques de réadaptation) à tester en 2000 un outil appelé «ESAP» (Evaluation systémique des aptitudes professionnelles) que le CIS, dont la mission est d'assurer la réinsertion socioprofessionnelle de personnes en situation de handicap, a découvert le P.P.H. Depuis près de 10 ans, le CIS utilise ESAP, avec comme intérêt premier, de pouvoir enrichir le processus d'évaluation, de pouvoir impliquer les personnes concernées et les exigences des entreprises en termes de compétences requises pour telle ou telle activité.

Le CIS a développé plusieurs applications des outils découlant du P.P.H., soit pour son Centre d'évaluation pour l'AI soit dans le cadre des ateliers adaptés. Les opportunités et la plus-value principales qu'en retire le CIS sont que ce référentiel P.P.H. est valable pour l'ensemble de l'institution, soit pour toutes les prestations développées; que les outils qui en découlent sont adaptables en fonction des objectifs de chacune des prestations et que d'autres développements peuvent être prévus en fonction de l'évolution de l'institution.



A.4

Isabel Margot-Cattin Claire-Lise Giannoni

MSc-OT, dipl. Erg HES. Professeure filière ergothérapie, HES-SO Fribourg, EESP - Suisse

Dipl. erg. Fondation Emera, Service Socio-Professionnel - Suisse

Le PPH à Eméra: du référentiel institutionnel à une grille d'évaluation du projet d'accompagnement

Un mandat a été confié dès 2008 à la HES-SO, filière ergothérapie à Lausanne pour l'accompagnement des équipes dans la mise en place de grilles d'évaluation conformes au PPH pour les participants aux ateliers d'intégration professionnelle et de développement personnel de la Fondation Emera.

Les objectifs principaux de la démarche étaient :

- d'avoir une grille utilisable par les différents professionnels (simple et moins de 20 minutes),
- d'avoir un langage commun,
- de mieux partager les informations lors de rencontres du réseau psychosocial.

Cette présentation traitera de la première phase du mandat (ateliers d'intégration professionnelle), la deuxième (ateliers de développement personnel) étant encore en cours (fin en déc. 2010). Dans le cadre d'une démarche « pilote »,

une grille des aptitudes a été élaborée sur la base des profils de poste. Elle est complétée d'exemples de comportements observables relatifs aux aptitudes. Après une phase de tests, cette grille est en phase d'intégration dans les pratiques courantes d'évaluation des maîtres d'atelier pour préparer les rencontres du réseau.



A.5 Champ de l'Évaluation

Pascale Gilbert

Médecin de santé publique, direction de la compensation de la perte d'autonomie, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie - France

Le GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées

Le GEVA constitue l'outil de référence national pour les équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour l'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées, depuis l'adoption d'un décret et d'un arrêté le 6 février 2008. Il permet d'explorer, avec la personne handicapée, toutes les dimensions nécessaires à l'évaluation de ses besoins, en référence à la définition légale du handicap en France, inspirée de la CIF. Ni mesure quantifiée du handicap, ni simple outil d'éligibilité, le GEVA vise à faciliter le recueil et les échanges d'informations entre professionnels. Il ne se substitue pas aux bilans qui sont réalisés par ailleurs, mais les synthétise dans un document commun à toute l'équipe pluridisciplinaire. C'est sur cette base que des réponses seront proposées à la personne dans le cadre d'un plan personnalisé de compensation.

Jean-Pierre Robin

M.A., ps.éd., formateur accrédité au Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH) et psychoéducateur exerçant en pratique privée (Les Consultants en Réadaptation du Québec) - Canada

Application concrète du PHP: la mesure des habitudes de vie (MHAVIE)

La MHAVIE évalue divers aspects liés à la participation sociale des personnes ayant des incapacités, sans égard au type de déficiences sous-jacentes. Conceptuellement basée sur le PPH, elle permet de documenter le niveau de réalisation des habitudes de vie, lesquelles se définissent comme les activités courantes ou les rôles sociaux valorisés par la personne elle-même ou son contexte socioculturel, selon ses caractéristiques (âge, sexe, identité socioculturelle, etc.). La présentation mettra en évidence la pertinence de cet outil aussi bien en recherche que dans la pratique clinique.



A.5

Fabienne Vroye

Maitre assistant - Haute Ecole Louvain en Hainaut - Belgique

Esope BD: un outil pour évaluer la participation sociale

ESOPE BD (Bande dessinée) a été créé à partir d'un instrument initial d'Evaluation Systémique des Objectifs Prioritaires en Réadaptation (ESOPE). ESOPE BD s'est concrétisé en un outil évaluant spécifiquement les habitudes de vie avec un support attractif de bande dessinée. Les fondements théoriques qui sous-tendent cette évaluation sont : la vision systémique de la personne, la vision systémique du handicap, le processus de réadaptation de la personne.

Recueillir des informations concernant les habitudes de vie peut se révéler pour la personne interrogée comme une étape rébarbative et quelque peu invasive. Raison pour laquelle une version illustrée a été éditée. Par sa forme conviviale, elle permet aux évaluateurs d'aborder avec la personne une série de questions concernant sa vie quotidienne. Christian Darrasse, dessinateur professionnel a illustré les items de la nomenclature des habitudes de vie ESOPE.

Le dessin permet d'aborder, de manière non médicalisante, des thèmes qui sont peut-être devenus sensibles

pour la personne. Une dimension nouvelle apparaît dans l'évaluation...

ESOPE BD peut être utilisé intrinsèquement. Ce support visuel permet d'identifier rapidement tous les domaines faisant partie du quotidien de la personne et particulièrement ceux qui posent problème. Le dialogue s'installant à travers cet outil, un climat de confiance et d'écoute permet l'émergence d'une véritable collaboration. Grâce à cet outil visuel, il est ainsi plus aisé de cibler les besoins particuliers et de fixer des objectifs d'intervention précis.

Brigitte Dherbey

Directrice du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Traumatés Crâniens et Cérébro-Lésés des Bouches du Rhône (SAMSAHTC - CL13 - Interaction - AFTC 13) CC le bel ormeau - France

Accompagnement de personnes présentant des troubles cognitifs. L'apport de la CIF dans l'évaluation de la situation de handicap

L'accompagnement de personnes traumatisées crâniennes ou cérébro-lésées vers la définition et la mise en œuvre de leur projet de vie est d'autant plus complexe que la situation de handicap est difficile à appréhender



A.5

du fait de « l'invisibilité » des troubles cognitifs.

Les conséquences en sont multiples pour la personne et menacent gravement son inclusion dans la société voire déclenchent des processus d'exclusion sociale : la personne n'est pas reconnue dans ses difficultés, elle ne peut accéder à ses droits, aux soins, à l'emploi, la formation... et ne bénéficie pas d'un suivi adapté de sa santé, elle est incomprise de son entourage professionnel, social, familial et se retrouve souvent très isolée.

La mise en évidence des limitations d'activités et des restrictions de participation subies par ces personnes constitue donc un enjeu important.

L'apport de la CIF est déterminant pour cette mise en évidence.

La CIF est aussi un langage partagé et un support commun entre des professionnels aux métiers et aux missions diverses ; elle leur permet d'appréhender ensemble la situation de la personne et de construire avec elle un plan de compensati

Alain Cuennet

Responsable de l'Orif Vaulruz - Suisse

Evaluation systémique des aptitudes professionnelles (ESAP)

ESAP constitue une aide à la décision dans les interventions de réinsertion professionnelle. Cette approche est conçue pour répondre aux besoins d'adultes confrontés à la nécessité de reconstruire un projet professionnel, quelle que soit l'origine de leur situation de handicap. La participation de l'employeur sera présente dans l'évaluation des exigences de l'emploi. La méthode implique un dialogue entre les membres de l'équipe de réadaptation et des représentants du milieu de travail visé par le projet. Cela implique une collaboration pluridisciplinaire afin de circonscrire au mieux l'ensemble des aptitudes de la personne. La méthode se réfère à des concepts univoques tels qu'ils sont développés dans la nomenclature québécoise du Processus de Production du Handicap.



A.6 Champ politique et législatif

Patrick Bonvin

Psychologue au Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) du canton de Fribourg, Professeur formateur à la HEP du canton de Vaud (HEP-VD) - Suisse

La procédure d'évaluation standardisée pour la détermination des besoins individuels (SAV-PES)

La procédure d'évaluation standardisée des besoins particuliers (SAV-PES) est l'un des trois instruments nationaux communs promus en Suisse par le nouvel accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (les deux autres étant une terminologie uniforme ainsi que des standards uniformes de qualité pour la reconnaissance des prestataires). La présentation se focalisera sur la place que la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) a prise dans la conception de la procédure SAV-PES. Cette dernière est en effet largement basée sur la philosophie et l'approche du handicap qui fonde la CIF. Elle est également construite en partie sur cette base : elle inclut une section consacrée à l'évaluation du fonctionnement (activités et participation ; fonctions organiques) et comprend des évaluations de l'environnement familial ainsi que de l'environnement professionnel de prise en charge.

Nous évoquerons brièvement les buts, les principes, le processus de développement de la procédure ainsi que le choix des items à intégrer. Dans un deuxième temps, nous présenterons les éléments qui la constituent et leurs principes d'utilisation.

Enfin, nous examinerons les enjeux de son application dans les cantons, notamment, en termes du lien entre les diverses méthodes d'évaluation des spécialistes et professionnels dans les champs de l'éducation spécialisée et l'organisation et le contenu de la procédure.

Pascale Gilbert

Médecin de santé publique, direction de la compensation de la perte d'autonomie, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie - France

La loi de 2005 et les Maisons Départementales pour des Personnes Handicapées

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé un lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées dans chaque département : la maison départementale des



A.6

personnes handicapées (MDPH). La MDPH est un groupement d'intérêt public placé sous la tutelle du conseil général qui réunit le département, l'État, les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales, et les associations représentant les personnes handicapées.

Le directeur de la MDPH est nommé par le président du conseil général. Depuis le 1er janvier 2006, les MDPH font face à la pression toujours croissante des sollicitations qui leur sont adressées, en développant leur organisation et la professionnalisation de leurs équipes pour mettre en place un service public de qualité.

Marie-Claude Grivat

Inspectrice de l'enseignement spécialisé du canton de Vaud, notamment en charge du dossier : « Unités d'accueil temporaires » (UAT), SESAF - Suisse

Admission en UAT : apport du PPH dans le questionnaire adressé aux familles. Constats et commentaires après un an de fonctionnement

Le concept d'Unité d'Accueil Temporaire (UAT) repose sur la Loi Fédérale sur les Institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI - 2005) et sur la Loi sur l'accueil de Jour (LAJE-2006) en vigueur

dans le canton de Vaud. Le concept d'UAT n'est pas récent ; il a toutefois été développé et progressivement étoffé dans le canton de Vaud depuis 2008. A ce jour, 4 lieux de répit des familles sont ouverts et répondent à une importante demande parentale.

Pour accéder à une prestation d'UAT, les parents d'enfants en dessous de 4 ans (hors champ de la scolarité obligatoire) doivent adresser une demande d'autorisation de fréquentation des UAT vaudoises. Ce document d'accès est délivré par l'administration cantonale sur le préavis d'une commission. La commission statue sur la base d'un questionnaire élaboré sur la base du PPH. Nous discuterons des forces et faiblesses de cet outil d'évaluation des besoins des familles.

Sébastien Kessler

Physicien et économiste de la santé, a été co-responsable de la sélection des candidats et co-organisateur de la formation - Suisse

Assistance sexuelle: des facilitateurs hors-norme

En 2009, dix assistant·e·s sexuel·le·s ont terminé leur formation d'un an en Suisse romande, première région francophone à certifier cette aptitude, ce



A.6

métier en devenir. Ces humanistes, militants pour beaucoup, se font les messagers-acteurs d'une revendication de bien-être sensuel/sexuel, de besoins ignorés, souvent même pas imaginés. Ainsi ces hommes et femmes sont des «facilitateurs» au coeur d'une participation qui peut enfin évoluer – combien n'a-t-on pas écrit sur le droit à une sexualité sans donner de clés concrètes pour le réaliser! Dans l'environnement intime d'un·e bénéficiaire mais aussi comme partenaires de parents désemparés ou de professionnels d'institutions demandeuses, les assistant·e·s sexuel·le·s sont des vecteurs de changements des représentations sociales en plus d'être un parfait exemple de compensation de situations de handicap. La conférence portera sur ce double rôle, d'une part de professionnel qui sur le terrain, dans «l'intime de l'intime», exerce consciencieusement une assistance chaque fois adaptée, d'autre part celui de promoteur d'une autre vision et pourfendeur de barrières bien au-delà de la chambre à coucher.



A.7 Champ des droits

Alexandre Cote Philippe Chervin

Coordinateur renforcement de capacités/ Capacity Building program officer, International disability alliance New York - France

Secrétaire Général FIRAH (Association de préfiguration de la Fondation Internationale de la recherche appliquée sur le handicap) - France

Accès aux droits: impact et suivi de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

La problématique de l'accès aux droits des personnes handicapées a pris une ampleur mondiale avec l'adoption de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Cet accès aux droits peut se traiter à différents niveaux et conjugue dans le monde des questions similaires et différenciées à la fois, selon que l'on se situe dans un contexte de pays en développement ou de pays riches. Après avoir évoqué le statut actuel de la Convention au niveau international, nous proposons des éléments de réflexion et une discussion autour de plusieurs questions politiques:

- le refus d'aménagement raisonnable comme discrimination ou comment assurer l'accès aux droits conditionnés par des changements dans l'en-

vironnement, c'est-à-dire des droits non usuellement reconnus comme reliés à la personne handicapée?

- la réforme difficile de l'évaluation des besoins et l'orientation (gate-keeping) ou comment relever le défi d'assurer l'accès aux droits de tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun?
- comment gérer le paradoxe de la nécessité de revendiquer sa spécificité et un traitement différencié afin d'être considéré comme tous?
- dans la période actuelle, comment concilier les nécessaires dépenses pour assurer un accès aux droits des personnes handicapées avec les restrictions budgétaires touchant le plus grand nombre?

Patrick Fougeyrollas

Président du RIPPH, Directeur IRDPQ, chercheur CIRRIS, Québec - Canada

Le PPH comme cadre de référence gouvernemental du Québec: un laboratoire national pour la mise en œuvre de la CDPH

Le PPH trouve son origine, dès 1980, dans l'adaptation de la CIH comme cadre de planification visant l'intégration sociale des personnes ayant des incapacités de la politique québécoise À part...égale. Depuis les années 1990,



A.7

le PPH est devenu un modèle de référence pour la planification individualisée de services et plusieurs politiques sectorielles en réadaptation et soutien à la participation sociale. Une autre étape a été franchie, le 3 juin 2009, avec l'adoption de A part entière, une refonte de À part...égale cohérente avec les principes de droits humains de la CDPH. Le Gouvernement du Québec a alors officialisé le PPH comme cadre de référence pour le pilotage des plans d'action demandés aux ministères, organismes publics et municipalités. L'harmonisation conceptuelle progressive des 30 dernières années, fait du Québec un laboratoire propice à l'expérimentation de méthodologies de planification et d'évaluation des changements visant l'exercice du droit à l'égalité des PAI.

André Gubbels

Directeur général, Service Public Fédéral Sécurité Sociale - Belgique

Classification et droits des personnes handicapées

Dans un jugement remarquable prononcé en 2000, la Cour Suprême du Canada s'appuie sur la Classification internationale du handicap pour affirmer que « le handicap peut résulter aussi bien d'une limitation physique

que d'une affection, d'une construction sociale, d'une perception de limitation ou d'une combinaison de tous ces facteurs.». La Cour ajoute que seule une approche sociopolitique qui met «l'emphase sur la dignité humaine, le respect et le droit à l'égalité, plutôt que sur la condition biomédicale tout court», est pertinente en matière de lutte contre la discrimination basée sur le handicap.

La Convention des nations unies sur les Droits des Personnes handicapées s'inscrit également en droite ligne dans cette approche nouvelle dans le traitement juridique du handicap, laquelle, entraîne à son tour une dimension supplémentaire à la mise en œuvre des politiques et mesures relatives aux personnes handicapées. Elle relie fermement ces dernières à l'idée que les acteurs sociaux ont des devoirs pour faciliter et faire avancer le progrès social. e n'est que dans cette perspective de remise en question qu'on peut aller à la découverte de nouvelles solutions, donc de progrès social.



A.8 Champ de l'éducation

Geneviève Petitpierre

Professeure associée, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, Université de Genève - Suisse

La CIF: une réponse aux besoins de l'école?

Le cadre conceptuel de la CIF pénètre actuellement les systèmes d'éducation et de formation de différents pays. L'objectif de cette contribution est de réfléchir à la manière dont la CIF peut contribuer au champ de la pédagogie spécialisée.

Dans une première partie, les considérations porteront sur sa fonction d'appui à la politique sociale et au rôle qu'elle peut jouer dans la définition des critères d'éligibilité pour l'obtention de prestations pédagogiques renforcées. Les travaux menés en Suisse seront présentés. La seconde partie sera consacrée à discuter du rôle d'outil pédagogique conféré à la CIF.

La question de la capacité de la CIF à déterminer les contenus pédagogiques ou le choix des scénarios pédagogiques (curriculum ordinaire vs projet individualisé) sera soulevée. A défaut d'y répondre, quelques réflexions générales sur la complémentarité des référentiels seront menées.

Mots-clés

CIF, évaluation, éligibilité aux mesures pédagogiques renforcées, curriculum, projet éducatif individualisé

Serenella Besio

PhD. Professor of Special Education, University of Valle d'Aosta – Italy

La CIF dans le processus d'inclusion scolaire en Italie

Au cours des cinq dernières années, grâce notamment à un projet national du Ministère Italien de l'Education – nommé I CARE – la CIF est devenue de plus en plus connue et répandue chez les professionnels de l'école (enseignants, éducateurs, dirigeants, ...).

Ils aperçoivent probablement que la CIF pourrait remplir une fonction importante d'innovation et de revitalisation du processus d'inclusion dans les écoles italiennes, qui dure depuis 30 ans et qui traverse quelques difficultés dans la pratique quotidienne, surtout à cause de problèmes administratifs et financiers. La communication présentera une revue des projets qui ont été présentés au Ministère par les écoles, et qui mettent en lumière le rôle culturel et les fonctions importantes que la CIF peut remplir pour permettre la description fonctionnelle de l'élève handicapé, pour développer le plan éducatif individualisé, ou encore pour contribuer au processus d'évaluation des résultats obtenus. D'autres réflexions générales sur les changements introduits par l'usage de la CIF dans le processus d'inclusion en Italie seront présentées ; et enfin on discu-



A.8

tera quelques points critiques concernant l'introduction future de la CIF au niveau national comme modèle unique pour étayer ce processus.

Mots-clés

CIF, inclusion scolaire, plan éducatif individualisé

Adelinda Candeias Maria José Saragoça

Professeur de l'Université de Évora,
Département de Psychologie, Colégio
Pedro da Fonseca - Portugal

Professeur de l'Enseignement Spécial,
Direction Régionale d'Éducation
d'Alentejo - Portugal

Attitudes à l'égard de la CIF dans les équipes de l'enseignement spécial au Portugal

L'usage massif et généralisé de la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé) de l'OMS (2001) comme support à la prise de décision concernant les élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, dans le système éducatif portugais, est une réalité depuis 2008. Cet usage est accompagné d'actions de formation théorique et pratique. Cependant, en dépit de ces mesures de formation et de l'utilisation quotidienne de la CIF dans les écoles publiques portugaises,

subsiste un ensemble d'attitudes qui mettent en évidence les avantages et les limites de cette classification.

La recherche dont il sera fait mention étudie l'attitude des professionnels de l'éducation spéciale afin de comprendre les sentiments, les pensées et les comportements qui guident l'utilisation pratique de la CIF dans le processus d'évaluation et d'intervention éducative. Nous avons adopté une méthodologie descriptive et quantitative se basant sur un questionnaire d'attitudes. Cette étude a été développée dans le sud du Portugal et s'est adressée à toutes les équipes de l'enseignement spécial de toutes les écoles de la région.

Ces écoles comprennent les neuf années obligatoires de scolarité.

L'analyse des données recueillies nous a permis d'identifier les dimensions des attitudes à l'égard de la CIF et leurs implications sur la formation des enseignants, le travail d'équipe, la qualité des réponses institutionnelles et le processus d'évaluation-intervention d'élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Un enseignement peut être retiré pour une implantation pratique efficace de la CIF qui doit être utilisée comme une classification du fonctionnement et être conçue comme un facilitateur du travail des équipes de l'enseignement spécial et surtout de la planification des stratégies d'intervention pédagogique des professionnels.



A.8

Cécile Belet
Antoine Jaccotet
Vincent Gigon
Carole Corthésy

Enseignante spécialisée et enseignants spécialisés à la Fondation Renée Delafontaine (FRD) - Suisse

Enseignante spécialisée à l'École de Rovéréaz, Fondation de Verdeil - Suisse

La CIF-EA : une approche pertinente pour évaluer l'impact de l'environnement sur la participation des élèves?

Dans le cadre de la formation pour l'obtention du Diplôme d'enseignement spécialisé / Master of Arts pour l'enseignement spécialisé à la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP-VD), nous avons mené un travail de recherche dans le prolongement de celui réalisé par nos collègues de la volée précédente.

Ces derniers étaient arrivés à la conclusion que la CIF-EA (OMS, 2007) est un outil utilisable avec des élèves en situation de handicap, mais que certains éléments, en particulier liés à l'environnement, devaient être mieux adaptés à nos réalités d'enseignants.

Ce travail de recherche a été mené en adoptant une démarche clinique focalisée sur les dimensions de l'environnement et de la participation. Emettant

l'hypothèse que ces deux variables sont en lien étroit, nous avons observé finement, à l'aide de la CIF-EA, des situations d'enseignement dans nos lieux de travail respectifs.

Cette recherche a mis en lumière des faits témoignant de l'impact des facteurs environnementaux - dont fait partie l'enseignant - sur la participation de l'élève et l'importance d'enrichir la nomenclature de la CIF-EA. Elle nous a permis de formuler des propositions d'adaptation de l'outil à l'usage des enseignants spécialisés.

Notre travail ouvre sur de nouvelles perspectives d'observations permettant d'éviter l'écueil d'une centration sur l'élève et ses difficultés, retards, incapacités et limites, observations partageables avec des collègues grâce au langage commun rendu possible.

Mots-clés

CIF et enseignement spécialisé, élèves en situation de handicap, environnement classe, posture professionnelle

Andrea Canevaro

Professeur en Pédagogie Spéciale de l'Université de Bologne - Italie

CIF et personnes avec autisme dans leur devenir d'adulte

Suivant la logique de la CIF (OMS, 2001), qui introduit une rupture conceptuelle



A.8

sur la définition même du handicap, nous voulons comprendre comment un sujet avec autisme peut maîtriser un milieu et le transformer en contexte. Et cela, lors d'un passage crucial de la vie comme le passage à l'âge adulte. Le milieu peut être synonyme de passivité: l'adolescent, comme le petit enfant qui vient au monde, peut se trouver dans un milieu qu'il n'a pas choisi et dans lequel il n'a pas de repères. Le contexte exige une adaptation active : l'adolescent, comme le petit enfant, manifeste ses désirs et utilise la façon la plus apte selon l'interlocuteur. Dans le modèle médical, le handicap est perçu comme un attribut de la personne, conséquence directe d'une maladie, d'un traumatisme ou d'un problème de santé. La personne est définie par son handicap, et les soins médicaux comme étant la réponse principale.

Notre recherche, suivant le modèle sociétal, considère le handicap – en accord avec la CIF – comme n'étant pas seulement un attribut de la personne, mais plutôt comme un ensemble complexe de situations dont bon nombre sont créées par l'environnement social (famille, institutions, etc.). En s'appuyant sur ce paradigme, la recherche essaye de mettre au point le « quotient d'expérience » et d'en évaluer les résultats sur un certain nombre de cas. Il s'agit d'orienter le sujet, selon un modèle basé sur le schéma « hier/aujourd'hui/ demain » ...

Mots-clés

CIF, transitions, autisme et troubles envahissant du développement, contextes et environnement, quotient d'expérience



A.9 Champ de la santé

Jean-Pierre Robin

M.A., ps.éd., formateur accrédité au Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH) et psychoéducateur exerçant en pratique privée (Les Consultants en Réadaptation du Québec) - Canada

PPH et intervention de soutien dans la communauté de personnes cérébro-lésées

Le Processus de production du handicap (PPH) offre une nomenclature scientifique qui a le mérite d'être simple et accessible. Il se révèle un outil de référence précieux qui permet de saisir les enjeux complexes liés au retour à domicile de personnes cérébro-lésées. Par ailleurs, il facilite la communication avec la personne et ses proches en plus de simplifier l'identification des besoins ainsi que des ressources requises. La présentation illustrera l'appropriation du PPH dans le cadre d'interventions réalisées dans l'environnement rapproché des personnes.

Christian Belio

OT, PhD Student, School of Occupational Therapy, Academic Hospital of Bordeaux and Research Group Handicap and Nervous system, EA 4136 University of Bordeaux - France

Evaluation de la participation (au sens de la CIF) pour des personnes présentant des troubles cognitifs

Les données scientifiques concernant les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap du fait de troubles psychiques et/ou cognitifs se développent parallèlement à l'évolution des modèles théoriques du handicap et aux outils d'évaluation qui en découlent. La CIF représente dans ce domaine un renouvellement radical des modèles théoriques. L'évaluation des limitations d'activité a ainsi évolué vers des outils plus fins et plus écologiques, par exemple dans les séquelles de traumatisme crânien comme dans les troubles schizophréniques.

En revanche, l'évaluation des restrictions de la participation reste insuffisante, et doit être confrontée aux modèles théoriques récents et à la réalité quotidienne des individus en situation de handicap du fait de troubles psychiques ou cognitifs. De plus, les données de la littérature ne permettent pas actuellement de déterminer si le handicap d'origine cognitive est à l'origine des mêmes restrictions de participation que le handicap d'origine psychique. Cette recherche vise à développer un outil d'évaluation permettant de décrire, en référence à la CIF, les restrictions de participation rencontrées dans deux populations concernées par le handicap d'origine psychique et le handicap d'origine cognitive: la schizophrénie et le traumatisme crânien. Nous présenterons les premiers résultats de cette recherche et aborderons avec les participants l'analyse clinique qui peut en être faite.



A.9

Eddy Bouffioulx

Directeur Adjoint de la Catégorie Paramédicale de la Haute École Louvain en Hainaut (Charleroi), Administrateur GRAVIR asbl, Association de consultance pour les problématiques liées aux Personnes en Situations de Handicap - Belgique

Activité et participation: intérêt des classifications internationales et application du modèle de Rasch en réadaptation

Les limitations d'activités et les restrictions de participation sont issues d'un état de santé sous-jacent, ce qui fait qu'elles sont souvent les cibles des interventions dans le domaine de la réadaptation. Le modèle de Rasch fournit aux cliniciens un support permettant l'analyse et la comparaison de données observées (Pallant & Tennant, 2007). Son utilisation peut être illustrée par l'évaluation de la satisfaction dans le domaine de l'activité et de la participation qui permet le suivi de personnes ayant des pathologies chroniques (Bouffioulx, Arnould et al. 2008

Jean-François Guichoux

Cadre de Santé, Ergothérapeute, Formateur à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Rennes - France

Pratique de réadaptation professionnelle et apport du PPH

La démarche de retour vers le travail pour une personne en situation de handicap peut être difficile lorsque les exigences de l'emploi occupé sont fortes (manutention, activités répétitives, stress...) La prise de conscience des incapacités peut entraîner, chez le salarié en arrêt de travail, une forte anxiété face à son avenir voire une atteinte à son identité professionnelle et personnelle... Dans notre pratique de Réadaptation Professionnelle, nous faisons souvent le constat d'une démobilisation et d'une perte de repères par le patient au regard des composantes de l'activité professionnelle (horaires, rythme, collectif de travail...) qui se traduit notamment par un arrêt prolongé. Dans ce processus de retour vers l'emploi, l'approche interdisciplinaire de l'équipe de réadaptation permet l'analyse de la situation handicapante et le repérage des éléments favorables et des freins à la reprise de travail. Le PPH est une aide pour en exprimer la complexité.



A.9

Bénédicte Dubois

Ergothérapeute cadre de santé, formatrice à l'IFPEK, Institut de Formation en en Kinésithérapie et Ergothérapie de Rennes - France

Formation initiale en santé et classifications du handicap, quelles modalités d'approches?

La formation aux classifications du handicap peut prendre différents chemins, selon le formateur et selon le formé. Nous évoquerons les modalités d'approche dans un institut de formation en ergothérapie. Cette approche sera déroulée en fonction de l'avancée dans le cursus de l'étudiant et au travers d'exemples concrets. Certains facilitateurs et obstacles rencontrés lors de séances de formation auprès d'étudiants ergothérapeutes, infirmiers et aide-soignants seront exposés. Nous parlerons aussi de la posture de formateur pour jeunes adultes et de l'engagement pour les sujets de formation choisis.



A.10 Champ de l'évaluation

Pierre Castelein

Directeur du Centre de Recherches et d'Etudes Appliquées de la Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine (Bruxelles), Membre du GIFFOCH, Président GRAVIR asbl, Association de consultance pour les problématiques liées aux Personnes en Situations de Handicap - Bruxelles, Administrateur RIPPH - Québec - Canada

ESOPE: un outil d'aide à la décision pluridisciplinaire

ESOPE - Evaluation Systémique des Objectifs Prioritaires En réadaptation, poursuit 2 objectifs complémentaires :

1. Créer un système d'évaluation qui permette d'identifier les SITUATIONS DE HANDICAP de la personne en objectivant la corrélation entre ses incapacités et leurs répercussions sur la conservation ou le recouvrement de ses habitudes de vie IMPORTANTES dans un environnement donné. Cette corrélation entre les facteurs intrinsèques de la personne (ses capacités/incapacités) et l'impact sur la qualité de sa PARTICIPATION SOCIALE est facilitée par l'utilisation d'un logiciel spécifique d'analyse
2. Créer une méthodologie permettant à une équipe de définir des stratégies pluridisciplinaires afin de fixer

un projet individualisé de réadaptation.

Notre communication présentera l'outil et en quoi il peut être un processus d'aide à la décision.

Andrea Canevaro

Professeur en Pédagogie Spéciale de l' Université de Bologne - Italie

La CIF et l'économie de l'intégration

Les dépenses liées à la politique de l'inclusion génèrent des questions qui peuvent être abordées en suivant la logique de la CIF (OMS, 2001). Il faut savoir si les dépenses peuvent être des investissements sur des compétences, c'est-à-dire sur des professionnels stables - et non sur des remplaçants, qui travaillent pour un temps court - ou sont dans la perspective de l'assistance stérile.

Et pourquoi la CIF ? Car la classification de l'OMS nous fait comprendre la nécessité, surtout économique, des profils professionnels impliqués dans le "système inclusif".

Le « système soins » est en interaction avec le « système éducation », et ensemble ils forment un seul système. Nous devons l'examiner du point de vue de l'économie, pas seulement de l'argent mais aussi en vérifiant les objectifs de l'inclusion.



A.10

À travers l'analyse d'un certain nombre d'« histoires de vie », la recherche veut comprendre le coût de l'éducation inclusive :

- le temps que la famille met à disposition, pour le quotidien, les transports, les soins
- le temps et l'argent que la famille a employés pour chercher des professionnels et pour trouver les réponses à ses problèmes
- l'apport des techniciens des services publics
- l'apport de l'école : si c'est une réponse aux besoins par des compétences, ou se réduit à garder un enfant pour un certain temps.

Mots-clés

CIF, éducation inclusive, économie de l'inclusion, profils professionnels

Monique Martinet
Georges Taillade
Sébastien Lecomte
Jean-Jacques Detraux

AIR - Association Information Recherche, Besançon - France

Monique Martinet, Neuro-Psychiatre Pédiatre, Besançon - France

Georges Taillade, Parent Administrateur MDPH - France

Sébastien Lecomte, Ingénieur Maître des Métiers des Technologies de l'Information - France

Jean-Jacques Detraux, Psycho-Pédagogue, Université de Liège - Belgique

Compatibilité entre un logiciel de pratique au quotidien AIRMES, un outil d'évaluation de référence national, le GEVA, et la CIF: une communauté de pratiques

Fondée en 1985, l'association AIR favorise par tout moyen la relation d'aide, l'information et la recherche sur le handicap. Participant à des réseaux transnationaux, en lien avec le Professeur Detraux, AIR utilise les références internationales, notamment à travers une recherche soutenue par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. La France a mis en place en 2005 les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, guichets uniques répartis sur le territoire ; dotées d'un guide évaluatif GEVA, inspiré des CIF / CIM. AIR a développé un logiciel de pratique quotidienne : AIRMES, pour les Etablissements et Services médico-sociaux, dont le matériel évaluatif est compatible CIF par sa cotation et sa référence à l'environnement, et fait référence à la CIM. Cette application est une solution informatique communicante permettant de faciliter les échanges interdisciplinaires et le



A.10

partage des données entre tous ces acteurs ; et le traitement statistique de données épidémiologiques.

Catherine Barral

Sociologue, EHESP-CTNERHI,
France

La « Checklist CIF » de l'OMS

La « Checklist CIF » est une grille-type d'évaluation de situations de handicap, proposée par l'OMS. On présentera, dans l'atelier, cet outil pédagogique standard, composé d'une sélection d'items de chacune des dimensions de la CIF (structures et fonctions anatomiques, activité, participation et facteurs environnementaux) et d'une grille de codage qualitative.



« Temps de pose »

Exposition photo

HEP - Aula des Cèdres - Avenue de Cour 33 bis - 1007 Lausanne

Dans le cadre du syposium GIFFOCH, la HEP du canton de Vaud vous invite à la présentation des œuvres photographiques des ateliers de la Fondation Clair Bois - Genève

La Fondation Clair Bois est un organisme spécialisé dans l'accompagnement de personnes polyhandicapées. Dans un environnement chaleureux, elle offre à ceux qui vivent dans un fort degré de dépendance une prise en charge professionnelle et attentive, propice à la progression et à l'épanouissement.

Le foyer de Clair Bois-Pinchat dispose de 52 places pour adultes en internat et 12 places en externat qui offrent les avantages d'une vie orientée vers « soi » et vers les autres dans un espace modelé aux exigences de tous les handicaps. Rattaché à la résidence, le secteur des ateliers a pour but de maintenir et développer les capacités des usagers en leur réservant un contexte de travail et un soutien pédagogique qui favorisent l'intégration sociale et l'estime de soi.

Les objectifs de l'atelier photographie

La vue est le plus immédiat de tous les sens; aussi, nous avons souhaité offrir une nouvelle activité aux résidents de Clair Bois-Pinchat.

Dans notre société force est de constater la place prépondérante de la photographie. Ses champs d'application sont multiples.

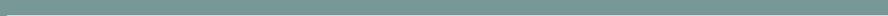
Elle répond aussi aux plaisirs de la découverte, c'est un travail construit avec son langage et son médium d'échange. Ces notions de plaisir et d'échanges sont essentielles car elles servent à la construction d'une personnalité.

La photographie est un media qui permet aux participants de

- se mettre en état de réflexion par et avec la photographie
- utiliser un autre moyen d'expression
- travailler sur sa propre image et la valoriser
- développer une sensibilité artistique
- appréhender le monde extérieur
- expérimenter
- être reconnu et valorisé en présentant ses créations dans un contexte de travail
- travailler en équipe

«Photographier, c'est préciser un regard sur une pensée»

Sténopés



Exposition Photo

« Une belle image permet de se réconcilier avec soi-même »

La série des portraits

Les images exposées montrent des portraits de personnes polyhandicapées. A travers ces portraits, nous avons voulu donner une autre image de ces hommes et de ces femmes ; une image positive, belle et valorisante qui donne à voir la personne, sa beauté singulière, son caractère et son humanité. Un regard différent de celui que nous portons habituellement sur eux.

Les sténopés

Un sténopé est un dispositif très simple qui permet d'obtenir une boîte photographique. Celle-ci est percée d'un trou en guise de diaphragme qui permet de projeter une image en négatif à l'intérieur de celle-ci, sur un papier photosensible. Le développement du papier se passe en chambre noire. Scanner et logiciel de traitement de l'image permettent d'obtenir le positif.

Ainsi, nos photographes munis de leurs boîtes partent à la recherche d'images, d'impressions, de choses à raconter. Chaque image est le fruit d'une véritable collaboration où chacun apporte ses idées et ses compétences.

Alexa Bouissière - Sylvie Sublet

Les intervenants du symposium GIFFOCH 2010

Adelinda Maria Araujo-Cadeias - PT
aac@uevora.pt

José Baroso - Suisse
jose.baroso@fondation-de-vernand.ch

Catherine Barral - France
c.barral@ctnerhi.com.fr

Cécile Belet - Suisse
cecile.belet@hepl.ch

Christian Belio - France
christian.belio@chu-bordeaux.fr

Serenella Besio - Italie
s.besio@univda.it

Jean-Luc Blaise - France
Jl.blaise@ifpek.org

Jean-Marc Boivin - France
jmboivin@handicap-international.fr

Patrick Bonvin - Suisse
bonvinpa@fr.ch

Rozenn Botokro - Togo
rbotokro@hi-togo.org

Eddy Bouffioux - Belgique
edouard.bouffioux@helha.be

Andrea Burgener-Woeffray - Suisse
andreaburgener@bluewin.ch

Andrea Canevaro - Italie
andrea.canevaro@unibo.it

Pierre Castelein - Belgique
pierre.castelein@helb-prigogine.be

Philippe Chervin - France
philippe.chervin@firah.org

Carole Corthesy - Suisse
secretariat@verdeil.ch

Alexandre Cote - USA
acote@ida-secretariat.org

Alain Cuennet - Suisse
alain.cuennet@orif.ch

Brigitte Dherbey - France
brigitte.dherbey@samsahtc-cl13.com

Bénédicte Dubois - France
bdubois@ifpek.org

Serge Ebersold - France
serge.ebersold@inshea.fr

Patrick Fougeyrollas - Canada
patrick.fougeyrollas@irdpq.qc.ca

Luisa Gallay - Suisse
luisa.gallay@sunrise.ch

Claire-Lise Giannoni - Suisse
clise.giannoni@emera.ch

Vincent Gigon - Suisse
delafontaine@frd.ch

Pascale Gilbert - France
pascale.gilbert@cnsa.fr

Pascal Granier - France
p.grahi@yahoo.fr

Marie-Claude Grivat - Suisse
marie-claude.grivat@vd.ch

André Gubbels - Belgique
Andre.gubbels@minsoc.fed.be

Viviane Guerdan - Suisse
viviane.guerdan@hepl.ch

Jean-François Guichoux - France
Jf.guichoux@ifpek.org

Evelyne Guittard - Suisse
e.guittard@transition-et-passages.ch

Patrick Guyot - France
patrick.guyot@creaibourgogne.org

Aida Hakimi-Osmanbegovic - Bosnie
aida_hakimi@hotmail.com

Caroline Hess-Klein - Suisse
caroline.hessklein@egalite-handicap.ch

Rémy Hignet - France
r.hignet@orpea.net

Antoine Jaccottet - Suisse
antoine.jaccottet@hepl.ch

Patrick Jullien - France
pjullien@handicap-international.org

Sébastien Kessler - Suisse
contact@anticiptech.ch

Jean-Louis Korpès - Suisse
jean-louis.korpes@hef-ts.ch

Maria José Leal Saragoça - Portugal
maria.saragoca@dreale.min-edu.pt

Sébastien Lecomte - France
air@airhandicap.org

Serge Loutan - Suisse
serge.loutan@vd.ch

Pierre Margot-Cattin - Suisse
Pierre.margot-cattin@hevs.ch

Isabel Margot-Cattin - Suisse
imargot@eesp.ch

Monique Martinet - France
air@airhandicap.org

Christine Michaud - Suisse
christine.michaud@cisf.ch

Pascal Menard - France
cabinetmenard.eval.readapt@orange.fr

Philippe Nendaz - Suisse
Philippe.nendaz@vd.ch

Geneviève Petitpierre - Suisse
Genevieve.Petitpierre@unige.ch

Eric Plaisance - France
eric.plaisance@paris5.sorbonne.fr

Andréas Rieder - Suisse
andreas.rieder@gs-edi.admin.ch

Jean-Pierre Robin - Canada
jean.pierre.robin@readaptation.ca

Sylvie Ruegg - Suisse
sylvie.ruegg.espi@sjogren.ch

Annie Santucci - Belgique
asantucc@ulb.ac.be

Jean-Luc Simon - France
chairperson@dpi-europe.org

Henri-Jacques Stiker - France
stiker.metral@dbmail.com

Georges Taillade - France
air@airhandicap.org

Jean-François Trani - France
jftrani@yahoo.fr

Serge Van Brakel - Belgique
serge.vanbrakel@h2000.be

Guillaume Vanhulst - Suisse
guillaume.vanhulst@hepl.ch

Fabienne Vroye - Belgique
fabienne.vroye@helha.be

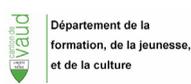
Anne Françoise Wittgenstein-Mani - Suisse
anne-francoise.wittgenstein@hesge.ch

Michel Zollinger - Suisse
michel.zollinger@verdeil.ch

Remerciements

Le Groupe international francophone pour la formation aux classifications du handicap (GIFFOCH) et la Haute école pédagogique (HEP) du canton de Vaud vous souhaitent la bienvenue à Lausanne et remercient les organismes qui ont collaboré à ce symposium

- la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)
- la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS)
- le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
- le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)



Soutien logistique de la HEP du canton de Vaud

François Mathey, Responsable Infrastructures

Marie Cantoni-Uldry, Responsable coordination Evènements

Sophie Heim-Schindler, Assistante Evènements

Philippe Garbillo, intendance

Communication et graphisme

Leïla Rouhani, Coordinatrice Communication, HEP du canton de Vaud

Thomas Zoller, point rouge communication, création et mise en page des communications sur maquette de GVA-STUDIO Genève.

Exposition Photo

Alexa Bouissiere et l'Atelier Multimédia Clair Bois-Pinchat à Genève

pour le magnifique travail photo réalisé avec les résidents www.clairbois.ch

Koba qui nous a prêté son image pour l'affiche et les imprimés

Symposium international GIFFOCH 2010 Handicap et classifications

Groupe international francophone
pour la formation aux classifications
du handicap (GIFFOCH)

Comité d'organisation:

Viviane Guerdan, HEP-Vaud
Jean-Louis Korpès, HEF-TS Fribourg
Philippe Nendaz, SESAF, Chef de l'Of-
fice de l'enseignement spécialisé du
canton de Vaud

Jeudi 16 et vendredi 17 septembre 2010
HEP du canton de Vaud - Aula des Cèdres

Exposition Photo «Temps de pose»
La Fondation Clair-Bois à Genève
présente les œuvres de leur atelier
photographique

Vernissage

Jeudi 16 septembre 2010, 17 h 15
à l'Aula des Cèdres, en présence des
artistes

Vente d'ouvrages scientifiques
Librairie Albert le Grand SA
de Fribourg

hep/ Haute école pédagogique
Tél. +41 21 316 92 70
Fax +41 21 316 33 97

Avenue de Cour 33 bis
1007 Lausanne – Suisse
www.hepl.ch

